



# Piloter et renégocier son contrat de protection sociale complémentaire dans la métallurgie

Connaitre, respecter et appliquer le socle minimal de garanties obligatoires pour toutes les entreprises prévu par la Branche.

### OBJECTIFS :

1/ Identifier les obligations de l'employeur issues de la loi et de la convention collective

2/ Comprendre le contenu des garanties que l'employeur peut proposer à ses salariés, dans le cadre de sa politique sociale

3/ Maîtriser les modalités de mise en place et de gestion des régimes de prévoyance au sein de l'entreprise

### PUBLIC :

Dirigeants d'entreprise, RRH, assistant RH, responsable paie.



**Durée :** 1 jour  
(7 heures)



**Tarif :** Consulter notre calendrier

### PREREQUIS :

Notions en droit du travail et en pratique de la paie.

## PROGRAMME :

### Introduction (0,5h).

#### Définition des bénéficiaires (2h) :

- Notion de caractère collectif du régime : les catégories objectives de salariés,
- Le caractère obligatoire du régime : les dispenses d'adhésion,
- La couverture des ayants droit des salariés,
- Les suspensions du contrat de travail.

#### Les garanties de prévoyance complémentaire (2h) :

- Frais de santé (contrat responsable et panier de soin défini par la convention collective),
- Prévoyance lourde (incapacité, invalidité, décès et rente éducation),
- Cas pratique.

#### Financement des régimes de protection sociale complémentaire (1,5h) :

- Financement des frais de santé,
- Financement de la prévoyance « lourde »,
- Régimes social et fiscal des cotisations et prestations,
- Cas pratique.

#### Mise en place et gestion des régimes (1h) :

- Formalisation des régimes,
- Information des salariés,
- Reprise des encours,
- Résiliation des contrats,
- Portabilité.

#### Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, remise d'un support pédagogique.

#### Modalité d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée l'issue de la formation.

